

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation de la structure pédagogique

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 40 - 17-18 - 94

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/01/2018

Réuni le : 29/01/2018

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 23/01/2018,

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'organisation de la structure pédagogique définie

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

En lien avec l'effectif actuellement prévu, la nouvelle dotation est de 2902 heures dont 2534 heures postes et 368 heures supplémentaires année

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 10

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 01/02/2018 15:48:02

3. Evolution de la structure

NIVEAU	DENOMINATION	Prévision 2016		Constat de rentrée 2016		Prévision 2017		Constat de rentrée 2017		Prévision 2018		Constat de rentrée 2018		Prévision 2019	
		2016		2016		2017		2017		2018		2018		2019	
		effectifs	nb divisions	effectifs	nb divisions	effectifs	nb divisions	effectifs	nb divisions	effectifs	nb divisions	effectifs	nb divisions	effectifs	nb divisions
Secondes	2DE DE DETERMINATION	408	12	403	12	401	12	408	12	403	12	403	12		
1ères Générales	SCIENTIFIQUE SVT	88	3	74	3	87	3	68	3	69	3	69	3		
	SCIENTIFIQUE SI	17		27		18		21		22		22			
	ECONOMIQUES ET SOCIALES	62	2	70	2	71	2	70	2	70	2	70	2		
1ères STI2D	LITTERAIRE	33	1	35	1	35	1	36	1	36	1	36	1		
	ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION	28		24		25		25		19		19			
	ENERGIE ET ENVIRONNEMENT	15		10		10		12		12		12			
	SYSTEME D'INFORMATION ET NUMERIQUE	28		18	3	18	3	17		18		18		2,5	
1ère STMG	INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET ECO-CONCEPT	16		28		28		19		25		25			
	MANAGEMENT ET GESTION	66		64	2	64	2	58	2	61	2	61	2		
1ère S. Santé S. Social	SCIENCES DE LA SANTE SECTEUR SOCIAL	64	2	65	2	64	2	69	2	70	2	70	2		
PREMIERES	TOTAL	417	13	415	13	420	13	395	12,5	402	12,5	402	12,5		
Term. Générales	SCIENTIFIQUE SVT	74	3	80	3	75	3	77	3	71	3	71	3		
	SCIENTIFIQUE SI	16		11		23		22		17		17			
	ECONOMIQUES ET SOCIALES	57	2	55	2	70	2	72	2	73	2	73	2		
Term STI2D	LITTERAIRE	30	1	28	1	34	1	33	1	34	1	34	1		
	ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION	24		28		29		29		31		31			
	ENERGIE ET ENVIRONNEMENT	15		16		11		13		15		15			
	SYSTEME D'INFORMATION ET NUMERIQUE	19		18	3 (5 gr)	25		30		23		23			
Term. STMG	INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET ECO-CONCEPT	18		18		18		18		17		17			
	COMMUNICATION GEST RES HUMAINES	20		21		22		22		21		21			
	COMPTA FINANCE ENTREPRISES	20		21	2	23	2	21	2	20	2	20	2		
Term S. Santé S. Social	MERCATIQUE	20		20		21		24		23		23			
	SCIENCES DE LA SANTE SECTEUR SOCIAL	60	2	53	2	61	2	62	2	67	2	67	2		
TERMINALES	TOTAL	373	13	369	13	412	13	423	13	412	13	412	13		
BTS 1ère année	TECHNICO-COMMERCIAL	32	1	34	1	35	1	33	1	30	1	30	1		
	CRSA	29	1	31	1	30	1	29	1	30	1	30	1		
	ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR	12	0,5	16	0,5	15	0,5	15	0,5	15	0,5	15	0,5		
	SYSTEMES NUMERIQUES	15	0,5	17	0,5	15	0,5	14	0,5	15	0,5	15	0,5		
	COMPTA GESTION	28	1	34	1	35	1	32	1	33	1	33	1		
BTS 1ère année	TOTAL	116	4	132	4	130	4	123	4	123	4	123	4		
BTS 2ème année	TECHNICO-COMMERCIAL	31	1	31	1	33	1	28	1	27	1	27	1		
	CRSA	22	1	25	1	30	1	25	1	23	1	23	1		
	ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR	15	0,5	14	0,5	15	0,5	16	0,5	15	0,5	15	0,5		
	SYSTEMES NUMERIQUES	15	0,5	9	0,5	15	0,5	13	0,5	11	0,5	11	0,5		
	COMPTA GESTION	23	1	35	1	35	1	29	1	27	1	27	1		
BTS 2ème année	TOTAL	106	3,5	108	4	128	4	111	4	103	4	103	4		
FC Lycées	PREPA ECOLES PARAMEDICALES	30	1	26	1	23	1	27	1	30	1	30	1		
TOTAL		1450	46,5	1453	47	1514	47	1487	46,5	1473	46,5	1473	46,5		

ANNEE EN COURS

3. Evolution de la structure

NIVEAU	DENOMINATION	Prévision 2016		Constat de rentrée 2016		Prévision 2017		Constat de rentrée 2017		Prévision 2018		Constat de rentrée 2018		Prévision 2019	
		2016		2016		2017		2017		2018		2018		2019	
		effectifs	nb divisions	effectifs	nb divisions	effectifs	nb divisions	effectifs	nb divisions	effectifs	nb divisions	effectifs	nb divisions	effectifs	nb divisions
COMMERCE - VENTE	CAP - EMPLOYE DE COMMERCE MULTI SPECIALITES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	BEP - SECONDE (SECBEF)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	BEP - TERMINALE (TERPRO)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	BAC PRO - SECONDE METIERS DU SECTEUR COMMERCIAL	88	2,5	88	2,5	81	2,5	86	2,5	88	2,5	88	2,5		
	BAC PRO - PREMIERE COMMERCE	69	2	68	2	70	2	69	2	69	2	69	2		
	BAC PRO - PREMIERE COMMERCE ACCUEIL	15	0,5	12	0,5	13	0,5	11	0,5	16	0,5	16	0,5		
	BAC PRO - TERMINALE COMMERCE	65	2	68	2	69	2	72	2	70	2	70	2		
BAC PRO - TERMINALE COMMERCE ACCUEIL	16	0,5	17	0,5	16	0,5	13	0,5	12	0,5	12	0,5			
TOTAL		253	7,5	253	7,5	249	7,5	251	7,5	255	7,5	255	7,5		
GESTION - ADMIN	BEP - SECONDE SECRETARIAT + COMPTABILITE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	BEP - TERMINALE SECRETARIAT + COMPTABILITE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	BAC PRO - SECONDE GESTION ADMIN	30	1	34	1	31	1	32	1	31	1	31	1		
	BAC PRO - PREMIERE GESTION ADMIN	31	1	28	1	29	1	34	1	33	1	33	1		
	BAC PRO - TERMINALE GESTION ADMIN	26	1	27	1	31	1	28	1	33	1	33	1		
TOTAL		87	3	89	3	91	3	94	3	97	3	97	3		
TOTAL		340	10,5	342	10,5	327	10,5	345	10,5	352	10,5	352	10,5		

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 33 - 1718 - 95

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/01/2018

Réuni le : 29/01/2018

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 23/01/2018

Sur la :

1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

L'utilisation de l'enveloppe attribuée pour la dotation horaire globalisée 2018/2019 selon les documents joints.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	15
Contre :	3
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 01/02/2018 15:47:42

Ce dernier tableau présente la coloration des moyens par discipline et indique les choix opérés de créations ou suppressions pour faire face aux besoins.

4. Coloration des Moyens

TRMD et créations/suppressions

Code	Libellé discipline	Besoins au 01/09/2018	Apports constatés	Ecart	Nb Supports définitifs	Proposition création
L0100	philosophie	52,8	48	-4,8	3	
L0201	lettres classiques	18,6	18	-0,6	1	
L0202	lettres modernes	196,9	171	-25,9	10	BMP 9
L0421	allemand	54,3	30	-24,3	2	BMP 13
L0422	anglais	200,95	180	-20,95	10	
L0426	espagnol	93,8	63	-30,8	4	BMP 13 + BMP 9
L0432	polonais	0	0	0	0	
L0445	provençal	0	0	0	0	
L1000	histoire géographie	147,9	102	-45,9	6	CSR 9/Nbark + BMP 13
L1100	sciences économiques et sociales	62,9	42	-20,9	3	BMP 15
L1300	mathématiques	266,675	216	-50,675	13	BMP 13
L1411	sii option architecture et construction	19,8	18	-1,8	1	
L1412	sii option énergie	82,6	70	-12,6	4	
L1413	sii option informatique et numérique	75,15	69	-6,15	4	
L1414	sii option ingénierie mécanique	253,7	223	-30,7	14	BMP 9 + CSD 12
L1500	sciences physiques et chimiques	111,25	90	-21,25	5	BMP 9
L1510	physique et électricité appliquée	126,95	102	-24,95	6	
L1600	sciences de la vie et de la terre	101,8	87	-14,8	5	
L1900	éducation physique et sportive	131,2	114	-17,2	6	BMP 9
L4100	génie mécanique construction	0	0	0	0	
L4200	génie mécanique productique	0	0	0	0	
L5100	génie électrique électronique et automat	0	0	0	0	
L5200	électrotechnique	0	0	0	0	
L7100	biochimie-génie biologique	24,2	18	-6,2	1	
L7300	sciences et techniques médico-sociales	65,5	54	-11,5	3	
L8011	éco et gest.option comm, org, grh	41,05	36	-5,05	2	
L8012	éco-gest.option comptabilité et finance	150,85	123	-27,85	7	BMP 9
L8013	éco-gest.option marketing	44,9	36	-8,9	2	
L8021	technico-commercial (en t.s.)	22,5	18	-4,5	1	
L8040	bureautique	0	0	0	0	
P0210	lettres histoire géographie	85	72	-13	4	
P0221	lettres allemand	10	0	-10	0	BMP 10
P0222	lettres anglais	59	54	-5	3	
P0226	lettres espagnol	25	18	-7	1	BMP 7
P1315	math.sciences physiques	41,5	36	-5,5	2	
P6500	enseignements artistiques et arts appliq	12	0	-12	0	BMP 12
P7200	biotechnologies santé-environnement(e f	21	9	-12	1	BMP 12
P8011	éco-gest option comm et org	0	0	0	0	
P8012	éco-gest option comptabilité et gestion	0	0	0	0	
P8013	éco-gest option commerce et vente	173	144	-29	8	BMP 9
P8039	éco-gest option gestion administrative	85,5	72	-13,5	4	
Totaux		2858,275	2333	-525,275	135	

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 34 - 1718 - 96.

Année scolaire : 2017-2018

Par délibération du conseil d'administration
du 29/01/2018

acte n° 96

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Convention de groupement comptable :

Suite au courrier de Monsieur le Recteur concernant l'harmonisation académique des conventions de groupement comptable, la nouvelle convention de groupement comptable mise à jour selon les instructions académiques entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de BRUAY-LA-BUISSIERE, le Collège « Simone SIGNORET » de BRUAY-LA-BUISSIERE, le Lycée Professionnel « Pierre Mendès France » de BRUAY-LA-BUISSIERE, le Collège « Jacques PREVERT » d'HOUDAIN, le Collège « Jean MOULIN » de BARLIN et le Collège « Romain ROLLAND » d'HERSIN-COUPIGNY est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Organisation et fonctionnement du groupement comptable

Durée : A compter du 30/01/2018 renouvelable chaque année par tacite reconduction

Disposition financière : 180 € pour les EPLE comptant moins de 50 demi-pensionnaires
200 € pour les EPLE comptant plus de 50 demi-pensionnaires

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 01/02/2018 15:47:45

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 35 - 1718-97

Année scolaire : 2017-2018

Par délibération du conseil d'administration
du 29/01/2018
acte n° 97

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Convention projet PERSEVAL :

La convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet académique PERSEVAL entre le GIP-FCIP et le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de BRUAY-LA-BUISSIERÉ est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Mettre en place une ou plusieurs actions dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire prévue du 12 au 16/02/18

Durée : A compter de la date de notification jusqu'au 31/03/18

Disposition financière : Indemnité forfaitaire de 300€ versée par le GIP-FCIP au lycée pour couvrir les frais de gestion et les dépenses que ce dernier aurait à prendre en charge directement (ex : affranchissement, photocopies, menues dépenses au comptant...)

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 01/02/2018 15:47:47

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 39 - 1718 - 98

Année scolaire : 2017-2018

Par délibération du conseil d'administration
du 29/01/2018

acte n° 98

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Convention d'objectifs Enseignement du Judo :

Une convention d'objectifs entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » et la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Enseignement du judo dans le cadre de la section sportive rectorale labellisée L pour le règlement financier de ses divers déplacements sportifs et achats de matériels

Durée : année scolaire 2016/2017

Disposition financière : Octroi d'une subvention de 1 200€ à l'établissement

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Dém'Act

Dématisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 01/02/2018 15:47:59

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 43 - 17 18 - 99

Année scolaire : 2017-2018

Par délibération du conseil d'administration
du 29/01/2018
acte n° 99

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

VTO avenant :

L'avenant au contrat de réservation VTO concernant le voyage à YORK, projet 33, est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Modifications des effectifs 42 élèves + 4 accompagnateurs

Durée : du 15 au 18 mars 2018

Disposition financière : 8 832€ (au lieu de 9 831.50€ comme voté en budget prévisionnel en novembre 2017)

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 01/02/2018 15:50:42

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 42 -- 1718- 100

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/01/2018

Réuni le : 29/01/2018

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2018

Numéro de la DBM : 1

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Au titre de l'avance de la dotation globalisée 2018, une attribution de crédits à hauteur de 917€ a été octroyée à l'établissement. Le calcul de cette dotation est basé sur les effectifs élèves du LP.

La proposition de répartition de l'avance de la dotation globalisée 2018 suivante :

-Droits de reprographie : 917€

est soumise à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 01/02/2018 15:48:08

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 36 - 1718 - 101

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/01/2018

Réuni le : 29/01/2018

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2018

Numéro de la DBM : 1 et 2

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

L'avance de crédits 2018 pour le fonds social s'élève à 5 357€. Celle-ci doit être répartie entre le fonds Social Lycéen et le Fonds Social des Cantines. Cette dernière fait l'objet d'une décision budgétaire modificatrice de type 3 soumise au vote des membres du Conseil d'Administration.

La proposition de ventilation est la suivante :

- 0€ pour le Fonds Social des Cantines
- 5 357€ pour le Fonds Social Lycéen

Il restera à cette date de CA après cette ventilation :

- 49 583.70 € (situation au 31/12/17) + 0€ = 49 583.70€ = Bilan d'entrée 2018 pour le Fonds Social des Cantines
- 6 227.13€ (situation au 31/12/17) + 5 357€ = 11 584.13€ pour le Fonds Social Lycéen

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard
Prénom : Patrick
Signé le: 01/02/2018 15:47:50

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 37 - 1718-102

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/01/2018

Réuni le : 29/01/2018

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2018

Numéro de la DBM : 1 et 2

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Un transfert de crédits de 1 500€ du service Activité Pédagogique vers le service Opérations en Capital pour permettre l'acquisition d'une connexion déportée avec commande à distance dont le montant est supérieur à 800€ HT est porté à l'approbation des membres de Conseil d'Administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 01/02/2018 15:47:53

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : REMISE GRACIEUSE POUR RACHEL HOLLEY

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 38 -1718-103

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/01/2018

Réuni le : 29/01/2018

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration porte à l'approbation des membres

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Une remise gracieuse pour une créance de demi-pension d'un montant de 14.75€ datant d'un an, non recouvrée à ce jour et cela malgré plusieurs relances, concernant l'Assistante Pédagogique Américaine Rachel HOLLEY.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 01/02/2018 15:47:56

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : REMISE GRACIEUSE

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 41 - 1718-104

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/01/2018

Réuni le : 29/01/2018

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration Porte à l'approbation des membres

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

La transmission à l'huissier des créances supérieures ou égales à 50€, les frais générés par les honoraires de ce dernier étant supérieurs à ce montant. Ces créances seront transformées en remise gracieuse dès lors que toutes les diligences nécessaires (hors mise à huissier) auront été mises en œuvre.

Le seuil de transmission de mise à l'huissier des créances formalisé à 50€ est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration. La remise gracieuse sera de mise pour ces dernières.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 01/02/2018 15:48:05

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 45 -- 1718 - 105

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/01/2018

Réuni le : 29/01/2018

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à NOTTINGHAM, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

NOTTINGHAM - Projet 32

Suite à la diminution de la dépense pour le voyage à Nottingham projet 32, le financement suivant du voyage pour 60 élèves et 5 accompagnateurs :

-Dépenses : 13 661.40€ (prestataire de voyages)

-Recettes : Participation EPLE : 1 061.40€

Part familles : 60 élèves x 210 euros par élève = 12 600€ (au lieu de 220€ comme voté au CA du 09/11/17)

Total recettes : 13 661.40€

est porté à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 01/02/2018 15:57:57

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 44 - 1718-106

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/01/2018

Réuni le : 29/01/2018

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à YORK, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

YORK - Projet 33

Suite à la diminution de la dépense pour le voyage à York projet 33, le financement suivant du voyage pour 49 élèves et 4 accompagnateurs :

-Dépenses : 9 513.50€ (prestataire de voyages)

-Recettes : Participation EPLE : 718€

Part familles : 49 élèves x 179,50 euros par élève = 8 795.50€ (au lieu de 185€ comme voté au CA du 09/11/17)

Total recettes : 9 513.50€

est porté à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 01/02/2018 15:57:54